



AIPR-ENCADRANT

AUTORISATION D'INTERVENTION À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX - Encadrant

PUBLIC VISÉ

Salarié de l'entreprise de travaux intervenant en préparation administrative et technique des travaux (chef de chantier, conducteur de travaux).

PRÉ REQUIS

Aucun

DURÉE

7 heures

NOMBRE DE PARTICIPANTS

12 maximum

OBJECTIFS

- Acquérir ou mettre à jour ses connaissances sur la réglementation DT-DICT, et le guide technique de sécurisation des chantiers
- Comprendre les enjeux liés à l'AIPR par rapport aux obligations réglementaires
- S'exercer sur des questions QCM tirées de la base de données mise à disposition.

Moyens pédagogiques

- Exposé participatif
- Retour d'expérience, questions – réponses
- Livret de fin de stage remis aux participants

Moyens techniques

- Salle de formation
- Ordinateur, vidéoprojecteur, support de formation
- Test QCM
- Internet

Moyens d'encadrement

- Formateur AIPR Vivalians

Références réglementaires :

- Article R. 554-31 du code de l'environnement
- Articles 20, 21 22 et 25 de l'arrêté du 15/02/ 2012 modifié
- Arrêté du 22/12/2015 encadrant l'examen par QCM

MODALITÉS DE SUIVI DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ET D'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

- Feuille d'émargement
- Évaluation du stagiaire par QCM
- Feuille d'évaluation de la satisfaction stagiaire en fin de formation
- Attestation de fin de formation
- Attestation de réussite à l'examen valable 5 ans



AIPR-ENCADRANT

AUTORISATION D'INTERVENTION À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX - Encadrant

PROGRAMME

Conforme à l'obligation de compétences pour les personnels intervenants à proximité des réseaux – Encadrant

SÉQUENCE 1 : THEORIQUE 6 H

- Situer son rôle, expliciter sa mission et ses responsabilités à son niveau
 - Connaître les principaux types de réseaux souterrains et aériens ; en connaître la terminologie
 - Citer les risques afférents à ces réseaux selon les principales caractéristiques des énergies ou (leurs effets, les risques directs pour les personnes et les biens, des exemples d'accidents) et les risques à moyen et long terme liés aux atteintes aux réseaux existants (intégrité, tracé)
 - Savoir utiliser et faire utiliser les moyens de protection collective et individuelle
 - Comprendre et respecter son environnement, les marquages-piquetages, les signes avertisseurs et indicateurs, lire le terrain, comprendre les moyens de repérage
 - Identifier les situations potentiellement dangereuses ou inattendues et en alerter son responsable
 - Savoir apprécier l'imprécision du positionnement des ouvrages et savoir apprécier l'imprécision de la technique utilisée dans le but de ne pas endommager les réseaux
 - Renseigner un constat contradictoire d'anomalie ou de dommage
 - Maintenir les réseaux existants (intégrité, tracé)
 - En cas d'incident ou d'accident, connaître les recommandations applicables
- Appliquer la règle des 4A (arrêter, alerter, aménager, accueillir)
 - Respecter et faire respecter les prescriptions et recommandations liées aux différents réseaux cités dans l'arrêté prévu à l'article R. 554-29 du code de l'environnement
 - Vérifier la présence des réponses aux DT-DICT, et respecter les recommandations spécifiques éventuelles au chantier qui y figurent, etc.)
 - Lire un plan de réseau, situer les réseaux et leurs fuseaux d'imprécision sur le site, en planimétrie et altimétrie à partir des éléments dont ils disposent
 - Vérifier les autorisations d'intervention à proximité des réseaux du personnel mis à sa disposition
 - Vérifier l'adéquation entre les besoins et le matériel à disposition
 - Connaître les règles d'arrêt de chantier
 - Maintenir un accès aux ouvrages de sécurité des réseaux, y compris dans les périodes d'interruption de travaux
 - Connaître la préparation des relevés topographiques de réseaux (mesures relatives en planimétrie et en altimétrie)

SÉQUENCE 2 : EXAMEN 1 H

- Évaluation théorique par QCM (40 questions)